



REPUBLIQUE DE COTE
D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018

Octobre 2019

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	4
I AU PLAN DES RENCONTRES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	6
I.1 Participation de la Côte d'Ivoire à la 7^{ème} Conférence Mondiale ITIE (Voir Rapport de mission sur http://www.cnitie.ci/doc/39-publications.html)	6
I.2 Participation de la Côte d'Ivoire à la réunion de concertation entre les Administrations Minières, les Chambres des Mines et les structures chargées de l'ITIE des Etats membres de l'UEMOA à Ouagadougou (Burkina Faso)	8
I.3 Coopération avec le Projet GRSE/ GIZ	9
II AU PLAN NATIONAL	12
II.1. Sessions - Réunions du Conseil National ITIE (Voir PV de réunions)	12
II.2 Activités du Secrétariat Technique du Conseil National ITIE	12
II.3 Renforcement de capacités et ateliers de réflexion et de sensibilisation	12
.....	12
II.3.1 Ateliers de formations des Comités de Développement Minier (CDLM)	12
II.3.2 Atelier de sensibilisation et formation des CDLM sur les formulaires de déclaration ITIE (Rapports 2016 et 2017)	13
III RESULTATA ET ACQUIS	14
IV EVOLUTION DES PROGRES	18
IV-1 Evaluation de la conformité réalisée par le Validateur Indépendant ...	18
CONCLUSION	31

MOT DU PRESIDENT

La Norme ITIE a connu une modification au cours de l'année 2016, à la 7^{ème} Conférence Mondiale qui s'est tenue le 24 février à Lima au Pérou. Cette modification a occasionné le report du processus de validation de la Côte d'Ivoire. L'année 2017 a donc été marquée par la planification du processus de validation de notre pays. La Côte d'Ivoire a adhéré à cette initiative en 2008, et a été déclarée « pays conforme » en mai 2013. Depuis l'obtention de ce statut, la Côte d'Ivoire a publié dix rapports.

Faisant suite à sa validation en avril 2013, la Côte d'Ivoire s'est à nouveau soumise à l'exercice de validation au cours de l'année 2018. Ainsi, le Conseil d'Administration de l'ITIE a décidé, le 8 mai 2018, que le pays a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre globale de la Norme 2016 de l'ITIE. C'est le lieu de remercier les autorités ivoiriennes, les partenaires techniques et financiers et tous les acteurs au niveau national ayant permis d'accéder à ce résultat.

Conformément aux recommandations de la validation de notre pays, une prochaine validation est prévue pour le 8 novembre 2019. C'est dans cette optique que le Conseil National-ITIE(CN-ITIE) a organisé un atelier pour analyser la mise en œuvre des recommandations relatives à la gouvernance interne du groupe multipartite et faire des propositions concrètes. Dans cette même lancée, le CN-ITIE a engagé l'élaboration des rapports ITIE 2016 et 2017 qui constitue respectivement le 11^{ème} et le 12^{ème} rapport de la Côte d'Ivoire. Le Rapport ITIE 2016 a été publié fin décembre 2018. Quant au Rapport ITIE 2017, il prendra en compte certaines recommandations du rapport de validation 2018 non prises en compte dans le rapport 2016 et devra servir de base pour la validation en 2019. Plus d'informations sur l'ITIE en Côte d'Ivoire sont disponibles sur le site web du Conseil National www.cn-itie.ci

Pendant que notre pays prépare sa prochaine validation en 2019, une révision de la Norme 2016 a été engagée sur la base des enseignements tirés des différentes validations. Cette révision de la Norme ITIE 2016 sera la 5^{ème} du genre depuis le lancement de l'ITIE en 2004. Comme on peut le constater, l'ITIE est véritablement un processus.

Le défis de s'adapter à l'évolution de cette Norme mondiale s'impose à tous les pays et c'est ce à quoi la Côte d'Ivoire s'engage afin de consolider les acquis de la mise en œuvre de l'ITIE.

Je voudrais donc au nom du Conseil National – ITIE saluer l'engagement des partenaires techniques et financiers, en particulier la Banque Mondiale, le Secrétariat International ITIE, la GIZ et l'UEMOA, pour leur soutien technique et financier tout le long de l'année 2018 en vue de soutenir les activités qui contribuent à relever ce défi. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les structures de l'Administration publique, la société civile et toutes les entreprises pétrolières et minières pour leur soutien et leur contribution à la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire au cours de l'année 2018.

Je souhaite plein succès à la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire.

RESUME EXECUTIF

Rapport d'activités 2018

Contexte général

Depuis son adhésion à la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), par décret n°2008-25 du 21 février 2008, le Gouvernement et le Conseil National chargés de promouvoir sa mise en œuvre ne cessent de multiplier les actions et efforts.

Ces efforts dans le sens d'une meilleure gouvernance du secteur extractif en Côte d'Ivoire, ont contribué à l'accession du pays au statut de « **Pays Conforme** » aux exigences de l'ITIE en mai 2013 à Sydney en Australie, au cours de la 6^{ème} Conférence Mondiale ITIE.

Aussi, conformément à l'exigence 7.4 de la Norme ITIE adoptée en 2016, le Conseil National ITIE est –il tenu de publier chaque année un rapport d'avancement qui évalue les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance du secteur extractif en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis 2010, à élaborer un rapport d'activité annuel. Ainsi, ce rapport d'avancement 2017 constitue le 7^{ème} rapport annuel de la Côte d'Ivoire et le 3^{ème} rapport élaboré sur le modèle standard du Secrétariat International ITIE contenu dans la note d'orientation n°5.

Principaux objectifs en 2018

Les activités contenues dans ce rapport d'avancement s'inscrivent dans le cadre de la réalisation du plan d'activités 2017-2019 avec un focus sur le processus de validation de la Côte d'Ivoire.

Ainsi, les activités menées par le CN-ITIE s'articulent autour des huit (08) objectifs du plan de travail :

- **assurer un meilleur cadre de discussion des parties prenantes pour une mise en œuvre de l'ITIE dynamique et efficace ;**
- **renforcer la communication sur les activités du Conseil National ITIE et stimuler un débat informé autour de la gouvernance du secteur extractif ;**
- **renforcer la durabilité et la pérennisation de l'ITIE en Côte d'Ivoire ;**
- **renforcer l'adhésion des entreprises minières et pétrolières au processus ITIE ;**
- **publier régulièrement et de façon ponctuelle les Rapports ITIE ;**
- **contribuer à la transparence des procédures d'octroi des contrats et à la fiabilisation des données contractuelles ;**
- **définir les conditions et étapes d'extension de l'ITIE au secteur artisanal minier et à d'autres secteurs.**

Rapport d'activités 2018

Aussi, le présent rapport s'articule-t-il autour des points suivants :

- activités réalisées au cours de l'année 2018,
- résultats de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire,
- évaluation de la mise en œuvre des activités prévues en 2018 dans le plan de travail
- évaluation des progrès accomplis par rapport aux exigences,

ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2018

Au cours de l'année 2018, plusieurs activités ont été réalisées tant au niveau international que national.

I AU PLAN INTERNATIONAL ET DE COOPERATION

I.1 Participation de la Côte d'Ivoire à la conférence de l'ITIE sur la Transparence de la Propriété Réelle en Afrique (Voir Rapport de mission sur <http://www.cnitie.ci/doc/39-publications.html>)

Du 30 Octobre au 01 Novembre 2018, plus de deux cent cinquante (250) participants issus de plus de trente (30 pays) se sont réunis à Dakar au Sénégal pour une Conférence sur la Propriété Réelle (PR). Cette rencontre qui a eu pour thème '**Révéler les bénéficiaires effectifs en Afrique – Mobiliser le potentiel du secteur extractif**' s'est tenu au **Centre de conférences du roi Fahd** à Dakar.

La Côte d'Ivoire y a été représentée par:

- ❖ M. Julien TINGAIN – Directeur Technique du CN-ITIE ;
- ❖ Madame TOURE Epouse Coulibaly Prisca – Greffier en chef Adjointe du Tribunal du Commerce d'Abidjan ;
- ❖ M. ALLUI Hubert – Sous-Directeur Infocentre à la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- ❖ M. SILUE Megnonron – Sous-Directeur du Cadastre à la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) ;
- ❖ M. YOBOUE Michel – Coordonnateur National de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) et par ailleurs membre du CN-ITIE.

Cette conférence qui a réuni plus de quarante (40) Organisations et plus de soixante (60) experts a mis l'accent sur les **principaux points suivants** :

➤ **La route vers 2020 : l'exigence de propriété effective de l'ITIE**

L'ITIE exige des pays qu'ils s'assurent que:

- les entreprises pétrolières, gazières et minières qui **font une demande, ou détiennent une participation directe** dans une licence ou un contrat d'exploration ou de production pétrolier, gazier ou minier divulguent leurs propriétaires effectifs au plus tard le **1er janvier 2020**;
- Identifient les propriétaires **politiquement exposés**.

Rapport d'activités 2018

En effet, l'ITIE est aujourd'hui un catalyseur dans le débat sur la propriété effective. Ces 12 derniers mois : des législations ont été rédigées, et adoptées pour prendre en compte la Propriété Réelle dans plusieurs pays. Les discussions de Dakar ont été l'occasion de détailler et partager des expériences et des meilleures pratiques. La transparence de la propriété effective est devenue une norme mondiale. Pour rappel, depuis l'adoption de la Norme ITIE en 2016, la Conférence de Dakar constitue la deuxième rencontre organisée sur la Propriété Réelle après celle de Jakarta organisée en 2017.

➤ **Nécessité de la Transparence sur la PR**

La transparence de la propriété effective permet de :

- i) simplifier les déclarations pour les entreprises ;
- ii) mettre toutes les entreprises à égalité ;
- iii) augmenter le potentiel d'investissements de qualité et la transparence tout en réduisant le risque de corruption ;
- iv) améliorer la confiance entre gouvernements, entreprises et société civile.

➤ **Le partage d'expérience avec les Meilleure Adaptations et meilleures pratiques**

Certains pays choisissent une approche ciblée sur les entreprises pétrolières, gazières et minières alors que d'autres choisissent une approche globale incluant tous les secteurs et entreprises enregistrées dans leur pays. Ainsi, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise approche, c'est aux parties prenantes de chaque pays de décider de la politique la plus cohérente correspondant à leur contexte national et à leurs priorités.

➤ **Etablir les prochaines étapes et les priorités avant le 31 décembre 2019.**

Au niveau de la Côte d'Ivoire, il est recommandé au CN-ITIE d'engager les actions nécessaires ci-dessous en collaboration avec l'ensemble des parties concernées :

- Un état des lieux qui fait état d'une relative corruption ou d'insuffisances dans la délivrance des licences, notamment en rapport avec les PPE (Personne politiquement exposé) ;
- Poser des bases légales (Révision et création de textes) ;
- Vérifier les données et évaluer les risques pour les Personnes Politiquement Exposée (PPE) ;
- Prendre en compte les cas de sanctions et les mesures pratiques d'application (amendes ou condamnations) dans la révision des textes relative à la question de propriété réelle ;
- Prendre en compte la mise en place d'un cadre commun et d'une mise à jour continue afin de permettre la lisibilité et l'accessibilité des données pour des échanges d'informations avec les administrations et le public ;
- Poursuivre et renforcer les échanges avec l'organe en charge de la gestion du RCCM - le Tribunal de Commerce d'Abidjan, à l'instar de Dakar et d'autres pays et conformément à la législation communautaire (OHADA) pour la mise en place des

Rapport d'activités 2018

mécanismes pratiques à l'hébergement et à la publication du registre de la propriété réelle.

I.2 Participation de la Côte d'Ivoire à la réunion de concertation entre les Administrations Minières, les Chambres des Mines et les structures chargées de l'ITIE des Etats membres de l'UEMOA à Ouagadougou (Burkina Faso)

Du 27 au 30 novembre 2018 s'est tenue à **"Splendid Hôtel"** de Ouagadougou (Burkina Faso), une réunion des Experts des Administrations des Mines, des Représentants des Structures ITIE et du Processus de Kimberley, des Organisations de la Société civile et des Chambres des Mines des Etats membres de l'UEMOA. Cette rencontre, organisée par la Commission de l'UEMOA, a réuni le personnel de la Commission et les Experts de tous les Etats membres à savoir : le Bénin ; le Burkina Faso ; la Côte d'Ivoire ; la Guinée-Bissau ; le Mali ; le Niger ; le Sénégal ; le Togo

La délégation de la Côte d'Ivoire était composée de :

- ❖ Monsieur **Koidia AKUNIN**, membre de la société civile et représentant le CN-ITIE;
- ❖ Monsieur **Aimé Koffi KOUAME**, représentant l'Administration des Mines et de la Géologie ;
- ❖ Monsieur **Ghislain Kanon ADA**, représentant le Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire.

Cette réunion avait globalement pour objectif de favoriser un partage d'expériences pour un développement durable des activités minières. De façon spécifique, il s'est agi de:

- Créer l'opportunité pour les Administrations des Mines des Etats membres de partager leurs expériences en matière de suivi et de contrôle administratif des activités minières ;
- Faire le point des avancées :
 - i) des activités des Chambres des Mines, des structures ITIE et du Processus de Kimberley en matière de gouvernance vertueuse du secteur.
 - ii) de la participation de la société civile aux activités minières ;
- Susciter la mise en place dans les Etats membres d'outils et de bonnes pratiques pour une gouvernance efficace des activités minières.

A l'issue de cette réunion, l'UEMOA a réaffirmé son engagement à apporter son aide financière aux différentes structures mettant en œuvre l'ITIE.

I.3 Coopération avec le Projet GRSE/ GIZ

Dans le cadre de sa collaboration avec le projet GRSE/GIZ, plusieurs séances de travail entre le CN-ITIE et le projet GRSE/GIZ ont permis d'identifier des activités qui ont fait l'objet d'un partenariat avec ledit projet. Il s'est agi du renforcement de capacités des Comités de Développement locaux Miniers (CDLM) à la déclaration ITIE, la mise en œuvre de certaines activités du plan d'action du CN-ITIE sur les Propriétaires Réelles.

Rapport d'activités 2018

II AU PLAN NATIONAL

II.1 Sessions - Réunions du Conseil National ITIE (Voir PV de réunions)

Au cours de l'année 2018, le Conseil National ITIE a organisé trois (03) réunions statutaires. (Voir PV des réunions) sur le site web du Conseil National ITIE (www.cn-itie.ci)

De façon générale, les réunions du Conseil National ITIE, conformément à sa responsabilité contenue dans le décret n°2008-25 du 21 février 2008, ont globalement consisté en :

- i) Examen et analyse du projet de rapport de validation ;
- ii) Examen et approbation du projet de rapport de cadrage 2016-2017 ;
- iii) L'examen et l'approbation du Rapport ITIE 2016 ;

- **Réunion du 14 Février 2018 (Voir PV sur www.cnitie.ci)**

Le mercredi 14 février 2018, s'est tenue de 09h06 à 13h15 au siège du Conseil National ITIE, à Abidjan Cocody – II Plateaux - Vallon, une Session ordinaire du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE).

Etaient présents comme l'atteste la liste de présence en annexe, quinze 15 membres du Conseil, des personnes ressources représentant la Société Civile, l'Administration et les Sociétés Extractives.

Les discussions du CN-ITIE ont porté en priorité sur le **Projet de rapport de Validation de la Côte d'Ivoire**.

A cet effet, un comité de Réflexion a été mis en place à l'issue de la réunion statutaire du 7 février 2018.

Ce Comité de Réflexion a organisé deux (2) séances de travail pour analyser l'évaluation initiale du Secrétariat International et celle du Validateur indépendant. Le Conseil a donc statué principalement sur les réponses proposées par les membres du comité de réflexion. Ainsi, les membres du Conseil ont analysé l'évaluation initiale du Secrétariat International et celle du Validateur indépendant portant sur les exigences 1, 2,4, 5 6, et 7 conformément aux observations du Secrétariat International ITIE et du validateur sélectionné pour la Côte d'Ivoire (Voir détails PV de session et rapport adressé au Secrétariat International ITIE).

Ainsi, à l'issue de l'exposé du Comité de Réflexion et des discussions qui s'en sont suivies, le Conseil a validé le document de réponse aux observations et des recommandations du Validateur et du Secrétariat International.

- **Réunion du 23 Août 2018**

La troisième Session Ordinaire du CN-ITIE tenu le 23 Août 2018 sous la présidence effective de M. N'Dri KOFFI, son Président a eu pour ordre du jour suivant :

1. Informations
2. Discussion et adoption du Projet de Rapport de Cadrage des Rapports 2016 et 2017
3. Divers

Rapport d'activités 2018

Prenant en compte les recommandations du rapport de validation de la Côte d'Ivoire publié en mai 2018 dans la perspective des rapports 2016-2017, le projet de rapport de cadrage ITIE a été présenté et discuté. Il convient de noter que le projet de rapport de cadrage a pour objectif de circonscrire les périmètres que devront couvrir lesdits rapports. Il s'agit notamment du périmètre des flux et du périmètre des entreprises et des entités de l'Etat tenues de préparer des déclarations. Ainsi, le CN-ITIE a retenu pour les rapports ITIE 2016 et 2017, ce qui suit :

- **Au titre du périmètre des flux**

Dans le secteur des hydrocarbures, le Conseil retient que pour les paiements et revenus à inclure dans les rapports 2016 et 2017, il faut s'en tenir au même principe du rapport 2015 c'est-à-dire le principe de Continuité et l'intégration des autres paiements significatifs.

Dans le secteur minier les mêmes principes de 2015 retenus plus haut auront cours. A ces flux il faut ajouter tous les virements faits aux CDLM sans exclusive.

- **Au titre du périmètre des entreprises et entités**

Dans le secteur hydrocarbure il a été retenu que toutes les entreprises extractives et toutes les Régies financières soient retenues, soit un taux de couverture de 100%.

Le secteur minier sera quant à lui, couvert à 97%. Tous les bureaux d'achat-vente de diamant et les entreprises contribuant à plus de 200 millions seront retenus. Seules les entités en dessous du seuil seront retenues sur la base des déclarations unilatérales des Régies financières. Toutes les régies financières et entités publiques impliquées dans les collectes des revenus extractifs sont retenues.

- **Au titre de l'exhaustivité**

Dans le secteur pétrolier, les entreprises seront tenues de faire signer leurs formulaires de déclaration par une personne habilitée et faire certifier leurs déclarations par un CAC. Celles dont les contributions sont supérieures à 500 millions en feront de même. Au formulaire de déclaration certifié elles devront joindre les états financiers certifiés ou des lettres d'affirmation.

Dans le secteur minier, les formulaires devront être accompagnés des justificatifs des virements faits aux CDLM

Pour les entités publiques et organismes collecteurs, les formulaires de déclaration devront être signés par une personne habilitée et pour les Régies financières, être certifiées par l'IGE aussi bien que les lettres d'affirmation jointes.

Rapport d'activités 2018

▪ Réunion du 22 Novembre 2018 (Voir PV sur www.cnitie.ci)

Le Jeudi 22 Novembre 2018, s'est tenue de 09h06 à 13h15 au siège du Conseil National ITIE, à Abidjan Cocody - II Plateaux - Vallon, une session ordinaire du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE).

Cette session du CN-ITIE qui a réuni quinze (15) membres du Conseil, des personnes ressources représentants la Société Civile, l'Administration et les Sociétés Extractives a permis de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Informations ;**
2. **Présentation et Discussion du Projet de rapport ITIE 2016 de la Côte d'Ivoire ;**
3. **Divers.**

Il convient de noter que cette session a été l'occasion pour l'Administrateur Indépendant de présenter le Périmètre du rapport 2016, d'attirer l'attention des membres sur plusieurs points et en particulier la question du suivi des recommandations du rapport de validation 2018 et des rapports ITIE précédents et enfin d'amener le CN-ITIE à prendre certains engagements en vue d'améliorer la qualité du rapport 2016. Ainsi, le périmètre 2016 concerne quinze (15) entreprises du secteur Hydrocarbures, dix-sept (17) entreprises du secteur des mines et 3 bureaux d'achat et vente de diamant. Au niveau des entités d'Etat déclarantes, six (06) sont concernées par la déclaration. Hormis ces six (06) entités de l'Etat, Huit (08) comités développement minier locaux (CDLM) sont également concernés par la déclaration conformément au code minier 2014.

En terme d'engagements et de résolutions, il s'agit pour le CN-ITIE de :

- Mener une réflexion en vue de proposer des actions pouvant permettre un engagement politique de haut niveau de l'Etat et des sociétés extractives ;
- Adresser un courrier au DGMG afin d'attester que les carrières exploitées par les sociétés HALLA Corporation et COLAS ne sont pas à but lucratif. Aussi, cette confirmation permettra-t-elle au CN-ITIE d'exclure du périmètre pour l'exercice 2016 et 2017, les sociétés HALLA Corporation et COLAS ;
- Attirer l'attention des points focaux de la DGI et de la DGD sur l'urgence de soumettre lesdites déclarations avant le 30 novembre 2018 ;
- Saisir en urgence l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) pour la certification du rapport 2016 au plus tard le 30 novembre 2018 ; il s'agit également d'amener l'IGE à la mise en place d'une stratégie de certification annuelle des rapports ITIE.

Rapport d'activités 2018

II.2 Activités du Secrétariat Technique du Conseil National ITIE

En collaboration avec le Directeur Technique du CN-ITIE, le Secrétariat Technique a organisé plusieurs séances de travail, participé à des réunions avec des partenaires externes.

Le Secrétariat Technique ITIE a organisé en collaboration avec le Directeur Technique plusieurs séances de travail et travaux :

- **Séance de travail avec le cabinet Moore Stephens pour l'élaboration, finalisation du Rapport ITIE 2016-2017 ;**
- **Séance de travail pour la finalisation des PV des sessions du CN-ITIE organisées en 2018 ;**

II.3 Renforcement de capacités et ateliers de réflexion et de sensibilisation

II.3.1 Ateliers de formations des Comités de Développement Minier (CDLM)

Du 28 mars au 25 mai 2018, le Conseil National ITIE, a organisé, avec l'appui financier du projet GRSE/GIZ plusieurs ateliers de formation des CDLM de AGBAOU, HIRE, BONDOUKOU, ZOUAN HOUNIEN et LAUZOUA. Cette mission conduite par le CN-ITIE et le projet GRSE/GIZ dans lesdites localités a contribué à préparer les CDLM pour leur participation aux processus d'élaboration des rapports ITIE 2016 et 2017.

En effet, l'exigence 6 demande « **la divulgation d'informations liées aux dépenses sociales** et à l'impact du secteur extractif sur l'économie, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif donne lieu aux résultats sociaux et économique souhaités » (exigence 6).

Plus particulièrement, la norme exige la divulgation des dépenses sociales par entreprise (exigence 6.1). **Si les dépenses sociales de la part des entreprises sont rendues obligatoires par la loi ou par une convention minière, la norme exige aussi la divulgation et réconciliation des transactions qui y sont liées.** Le nouveau Code Minier ivoirien de 2014 **prévoit des dépenses sociales obligatoires** de la part des entreprises minières. Plus spécifiquement, le Code prévoit la mise en place d'un fonds de développement communautaire. L'Ordonnance n° 2014/148 fixe le taux de la contribution des sociétés aux actions de développement local à 0,5% du chiffre d'affaires. La gestion de ce fonds est assurée par un Comité Local de Développement Minier (CDLM) présidé par le Préfet de la région concernée et comprenant les représentants de toutes les couches des populations concernées.

A l'issu de cet atelier, les points focaux des CDLM de AGBAOU, HIRE, BONDOUKOU, ZOUAN HOUNIEN et LAUZOUA ont été désignés pour une formation plus technique et dédiée au renseignement des formulaires ITIE 2016 et 2017.

II.3.2 Atelier de sensibilisation et formation des CDLM sur les formulaires de déclaration ITIE (Rapports 2016 et 2017)

Le 29 Juillet 2018 s'est tenu au siège du CN-ITIE à Abidjan II Platon Vallons, un atelier d'échange d'expérience et de formation des points focaux CDLM. Cet atelier a réuni huit (08) représentants de CDLM des localités de Agbaou, de Bondoukou, de Hiré, de Lauzoua et de Zouan-Hounien, s'inscrit dans le cadre de la 2^{ème} et de la 3^{ème} étape du renforcement de capacités des CDLMs sur le Rapportage ITIE.

Faisant suite à la session d'ouverture avec les mots de bienvenue de M. Julien TINGAIN – Directeur Technique CN-ITIE et de Mme Stefanie Heerwig – Conseillère Technique Projet GRSE/GIZ, M. Karim LOURIMI, du cabinet Moore Stephens sollicité à cet effet animé les 3 sessions suivantes :

Session 1 : Cadre Légal et Rappel des exigences de déclarations des dépenses sociales

Session 2 : Etat des lieux et modèles de déclaration des dépenses sociales

Session 3 : Gouvernance et gestion efficiente des revenus au niveau local.

Le modèle de déclaration du Rapport ITIE 2015 a été présenté par M. Karim Lourimi. Sur la base des discussions avec les points focaux CDLM, un modèle de déclaration adapté sera élaboré pour les Rapports ITIE au cours des exercices 2016 et 2017.

Cette formation a été l'occasion pour M. Karim Lourimi et le Directeur Technique du CN-ITIE d'inviter les CDLMs à une gestion plus efficace des revenus basée sur un plan d'actions participatif et inclusif. En effet, le plan de développement local est une condition nécessaire à l'utilisation des fonds CDLM. C'est en cela que M. Karim a invité les participants à une réflexion et discussion ouverte tout en mettant en place des outils et un cadre de gestion adapté.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Continuer le renforcement des CDLMs en vue de réussir leur mission en général ;
- Former et Assister les CDLM dans l'élaboration et la mise à jour de leur plan de développement local
- Faire ressortir dans les rapports ITIE les informations nécessaires permettant aux CDLMs de comprendre le mécanisme et la base de calcul des 0.5% du Chiffre d'affaire.

RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN CÔTE D'IVOIRE

III LES RESULTATS ET LES ACQUIS

Les résultats et acquis relevés ci-après sont consécutifs aux activités et actions réalisées par le Conseil National ITIE:

- La Côte d'Ivoire publie chaque année des rapports ITIE conformément aux exigences ITIE ; **A ce jour, Le neuvième rapport (rapport ITIE 2014) a été publié en 2016 et le dixième (rapport ITIE 2015) est engagé et sera publié au premier trimestre 2017;**
- La Côte d'Ivoire publie des rapport ITIE basés sur la norme 2016.
- La prise en compte de l'ITIE par le Code Minier (2014). Ainsi, en plus de l'ordonnance n°2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant Code Pétrolier, toutes les entreprises exerçant sur le territoire national ont l'obligation de respecter et appliquer les principes, critères et exigences de l'ITIE.

L'ITIE a fourni à la Côte d'Ivoire un outil de gouvernance utile pour réformer son secteur extractif. Selon l'évaluation du Secrétariat International, presque toutes les exigences ITIE sont déjà applicables en Côte d'Ivoire. Avec l'expansion du secteur minier, d'autres Exigences deviendront applicables dans les années à venir. Le secteur des hydrocarbures est en déclin depuis les années 1990 en raison de l'arrivée à maturation de certains champs pétrolifères, tandis que le secteur minier connaît un développement rapide depuis que la Côte d'Ivoire a commencé à mettre en œuvre l'ITIE en 2008. En effet, selon les Rapports ITIE et les statistiques nationales, la production aurifère a doublé depuis 2011, jusqu'à atteindre 23 tonnes par an en 2015, détrônant le pétrole à la première place des exportations du secteur extractif, mais toujours loin derrière les produits agricoles. En mai 2019, Présidant la cérémonie d'inauguration de la mine d'or d'Ity dans le département de Zouan-Hounien (Ouest de la Côte d'Ivoire), le Premier Ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, a indiqué que la production d'or de la Côte d'Ivoire est passée de 7 tonnes en 2009 à 24,4 tonnes à fin 2018, soit une hausse de 249,83%¹.

Le secteur minier emploie actuellement plus de 5 000 salariés à plein temps. Les grands projets en phase de développement qui doivent démarrer la production en 2018 augmenteront encore la contribution du secteur à l'économie. En outre, le nouveau Code minier adopté en 2014 prévoit des mesures incitatives complémentaires pour attirer les investissements, faciliter la diversification de l'économie et réduire la dépendance du pays vis-à-vis des exportations de cacao. Les activités de prospection dans le secteur pétrolier se sont également intensifiées en 2015. Le gaz naturel est utilisé principalement pour la

¹ http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=10034

Rapport d'activités 2018

production d'électricité, faisant de la Côte d'Ivoire un exportateur net d'électricité vers les pays voisins, le Burkina Faso et le Ghana.

L'un des principaux avantages de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire est l'espace de dialogue sans équivalent qu'elle offre au gouvernement, aux entreprises et à la société civile pour élaborer des politiques cohérentes et applicables permettant de résoudre les conflits entre les communautés locales et les entreprises. Des dispositions relatives à la transparence, ainsi que l'allocation de revenus aux communautés locales, sont désormais intégrées dans les amendements de 2012 au Code pétrolier et dans le Code minier de 2014. L'ITIE Côte d'Ivoire joue un rôle essentiel dans la rédaction, l'adoption et la mise en œuvre de cette législation. Par ailleurs, elle supervise et appuie les réformes en cours du système cadastral ainsi que la création des Comités de développement local minier (CDLM).

La qualité de la déclaration ITIE s'est sensiblement améliorée à la suite de la mise en œuvre de la Norme ITIE. Les rapports ITIE sont devenus plus complets et plus utiles, fournissant des informations fiables sur la production, les exportations, les revenus du gouvernement, l'emploi, les dépenses sociales obligatoires et volontaires et la contribution globale du secteur extractif à l'économie. La déclaration ITIE a également joué un rôle clé dans l'amélioration de la transparence des relations financières entre l'État et les deux entreprises d'État que sont la PETROCI et la SODEMI. Les organismes publics participant à la déclaration ITIE ont amélioré leurs procédures et leurs pratiques.

- **Impact de la mise en œuvre de l'ITIE de façon globale**

Malgré la petite taille et le caractère fragmenté des groupes d'organisations de la société civile s'intéressant aux industries extractives de la Côte d'Ivoire, la participation active de la société civile a engendré un débat public vigoureux sur la gestion des revenus et sur l'impact des industries extractives sur les communautés locales. Les gros efforts de diffusion et de sensibilisation déployés par la société civile, avec l'appui de la Coopération internationale allemande (GIZ), ont révélé l'importance de la demande générale d'informations, notamment sur les transferts infranationaux, les dépenses sociales obligatoires et volontaires, les chiffres de production, les exigences en matière de contenu local et l'exploitation minière artisanale. L'ITIE Côte d'Ivoire doit parvenir à mettre en place des mécanismes solides qui permettent de fournir des informations de façon régulière et ponctuelle sur ces questions et de garantir que les fonds de développement local sont gérés de manière appropriée au profit de la population locale.

Parmi les défis qui se posent à l'ITIE Côte d'Ivoire figure la nécessité d'actualiser ses propres documents statutaires pour améliorer sa gouvernance interne. Le niveau élevé des indemnités journalières versées constitue un risque pesant sur la crédibilité de l'ITIE Côte d'Ivoire, et le cumul des fonctions de président du Groupe multipartite et de chef du secrétariat national peut exacerber ce risque. Un Groupe multipartite efficace et redevable exige une représentation adéquate de toutes les parties prenantes selon des procédures de nomination et de remplacement claires, ouvertes et transparentes, une politique transparente de versement des indemnités journalières et une gestion transparente du budget affecté à la mise en œuvre de l'ITIE.

Rapport d'activités 2018

- **Impact de la mise en œuvre de l'ITIE dans le système de gestion des structures étatiques**

STRUCTURES ETATIQUE	IMPACTS DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ITIE
PETROCI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour et divulgation des états financiers sur le site internet de l'entreprise ; ▪ Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des données et informations ; ▪ Transparence dans la relation entre PETROCI holding et PETROCI Fondation ; ▪ Divulgation des données de la fondation.
SODEMI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour et divulgation des états financiers ; ▪ Amélioration de la divulgation et de la transparence dans la transmission et la conciliation des données ;
Direction Générales des Hydrocarbures (DGH)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme du cadre législatif (ordonnance de 2012 pour modification de certaines dispositions du code pétrolier de 1996) ; ▪ Amélioration du système de collecte de données et du renseignement des formulaires ITIE ; ▪ Amélioration et facilitation de la communication avec les autres structures étatiques.
Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la divulgation et de la transparence dans la transmission et la conciliation des données ; ▪ Accélération de l'informatisation de la DGMG ; ▪ Mise en place du cadastre minier en ligne : http://portals.flexicadastre.com/CoteD'Ivoire/FR/ ▪ Amélioration du système d'instruction des titres miniers et autorisation.
Direction Générale des Impôts (DGI)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la divulgation et de la transparence dans la transmission et la conciliation des données avec la désignation d'un point focal pour l'ITIE ; ▪ Participation au projet de registre sur la propriété réelle.
Direction Générale de la Douane (DGD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des analyses et gestion des risques douaniers (amélioration des contrôles à posteriori des déclarations) ; ▪ Amélioration de la divulgation et de la transparence dans la transmission et la conciliation des données ; ▪ Amélioration des statistiques des sociétés minières et pétrolières (liste exhaustive des sociétés avec compte

Rapport d'activités 2018

	contribuable disponible).
Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la transparence au niveau des déclarations des entreprises du portefeuille ; ▪ Amélioration du suivi-évaluation de la DGPE à travers les déclarations ITIE.
Inspection Générale de l'Etat (IGE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitation des contrôles des structures administratives de l'Etat ; ▪ Meilleure connaissance des structures administratives du secteur extractif et leurs missions ; ▪ L'ITIE comme une opportunité d'approfondissement des missions de contrôle et d'inspection des structures ou des entreprises de l'Etat.

EVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR RAPPORT AUX EXIGENCES

IV EVOLUTION DES PROGRES

IV-1- Evaluation de la conformité réalisée par le Validateur Indépendant

Conformément à l'évaluation réalisée par le Secrétariat International et le Validateur en 2018, la Côte d'Ivoire a réalisé globalement des "progrès significatifs" sur l'ensemble des exigences ITIE. Le détail des progrès par sous exigence est résumé dans le tableau ci-dessous.

Exigences ITIE		NIVEAU DE PROGRES				
		Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant	Dépassé
Catégories	Exigences					
Suivi par le groupe multipartite	Engagement de l'Etat (#1.1)				■	
	Engagement des entreprises (#1.2)				■	
	Engagement de la société civile (# 1.3)				■	
	Gouvernance du groupe multipartite (#1.4)		■			
	Plan de travail (#1.5)		■			
Licences et contrats	Cadre légal (#2.1)				■	
	Octroi des licences (#2.2)		■			
	Registre des licences (#2.3)			■		
	Politique sur la divulgation des contrats (#2.4)				■	
	Propriété réelle (#2.5)	■				
	Participation de l'Etat (#2.6)		■	→		
Suivi de la production	Données sur les activités d'exploration (# 3.1)					■
	Données sur les activités de production (# 3.2)				■	
	Données sur les exportation (# 3.3)				■	
Collecte des revenus	Exhaustivité (#4.1)				■	
	Revenus en nature (#4.2)			■		
	Accord de troc (#4.3)		←	■		

Rapport d'activités 2018

	Revenus issus du transport (# 4.4)				
	Transaction des entreprises d'Etat (# 4.5)				
	Paiements directs infranationaux (#4.6)				
	Désagrégation (# 4.7)				
	Ponctualité des données (# 4.8)				
	Qualité des données (#4.9)				
Affectation des revenus	Répartition des revenus (# 5.1)				
	Transferts infranationaux (#5.2)				
	Gestion des revenus et des dépenses (# 5.3)				
Contribution socio-économique	Dépenses sociales obligatoires (# 6.1)				
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat (# 6.2)				
	Contribution économique (#6.3)				
Résultats et impact	Débat public (# 7.1)				
	Accessibilité des données (#7.2)				
	Suivi des recommandations (#7.3)				
	Résultats et impact de la mise en œuvre (#7.4)				

Légende

Aucun progrès. Tous les aspects ou presque de l'exigence restent à mettre en œuvre et que l'objectif général de cette dernière n'est pas rempli.



Progrès inadéquats. Des aspects importants de l'exigence n'ont pas été mis en œuvre et que l'objectif général de cette dernière est loin d'être rempli.



Progrès significatifs. Des aspects significatifs de l'exigence sont en train d'être mis en œuvre et que l'objectif général de cette dernière est en voie d'être rempli.



Progrès satisfaisants. Tous les aspects de l'exigence ont été mis en œuvre et que l'objectif général de cette dernière a été rempli.



Dépassé. Le pays va au-delà de l'exigence ITIE.



L'exigence est encouragée ou recommandée et ne doit pas être tenue en compte dans l'évaluation de la conformité.



Le Groupe multipartite a démontré que l'exigence n'est pas applicable au pays.

Rapport d'activités 2018

Evaluation réalisée par le CN-ITIE

1. Diagnostic de la mise en œuvre des exigences en Côte d'Ivoire	
Exigence ITIE 1	<p>▪ Suivi par le Groupe multipartite (GMP)</p> <p>Au titre de l'engagement de l'État : niveau de progrès satisfaisant, toutefois des actions concrètes ont été menées à savoir : i) la signature d'un nouvel arrêté portant nomination des membres du GMP le 16 août 2019 ; ii) un projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du CN-ITIE a été élaboré, discuté, validé par le GMP et transmis au Gouvernement pour signature et iii) un arrêté fixant les indemnités de session des membres du CN-ITIE a été pris.</p> <p>Aussi, le CN-ITIE prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la cérémonie d'installation officielle des membres en présence des ministères de tutelle, le collège de la société civile et les entreprises du secteur extractif ; - sensibiliser le parlement (commission spécialisée) à faire une déclaration publique sur l'ITIE ; - impliquer les médias dans le processus de divulgation des actions de l'ITIE. <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre de l'engagement des entreprises : des efforts ont été enregistrés dans la publication des contrats. En outre, ces entreprises se sont engagées à mettre en place des modalités de désignation de leurs représentants au sein du GMP et de leur participation au processus ITIE. Les actions à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une procédure de désignation des membres du secteur privé au sein du CN-ITIE ; - publier le manuel de procédure ; - mettre en place une coordination des actions des entreprises extractives. <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre de l'engagement de la société civile : niveau de progrès enregistré satisfaisant. Cependant, au regard des dispositions de la nouvelle Constitution de la République de Côte d'Ivoire, l'Etat s'engage à : « promouvoir la transparence dans la conduite des affaires publiques », et reconnaît en ses articles 18 et 26 le droit des citoyens à accéder à l'information et aux documents publics et le rôle de la société civile en tant que acteur de développement économique, social et culturel. Ainsi, la place de la société civile</p>

	<p>dans le GMP a été revalorisée.</p> <p>. A cet effet, pour la reconstitution du GMP, des courriers ont été adressés aux différents sous-collèges de la société civile pour la désignation de leurs représentants respectifs. Le sous-collège ONG a une charte de bonne conduite ainsi que des règles et procédures de désignation de leurs représentants.</p> <p>Les actions à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étendre les procédures de désignation adoptées par les ONG aux autres membres du collège de la société civile ; - faire une campagne de sensibilisation sur l'existence et la mission de la CAIDP ; - mener une campagne de sensibilisation et d'information sur l'ITIE. <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre de la gouvernance du Groupe multipartite : niveau de progrès inadéquat. Des actions concrètes ont été menées à savoir : i) la signature d'un nouvel arrêté portant nomination des membres du GMP le 16 aout 2019 ; ii) un projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du CN-ITIE a été élaboré, discuté, validé par le GMP et transmis au Gouvernement pour signature et iii) un arrêté fixant les indemnités de session des membres du CN-ITIE a été pris.</p> <p>Aussi, le CN-ITIE prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la cérémonie d'installation officielle des membres en présence des ministères de tutelle, le collège de la société civile et les entreprises du secteur extractif ; - mise en place des organes opérationnels du CN-ITIE ; - organiser une séance de discussion –débat avec les membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières du Parlement pour mieux impliquer les parlementaires à la prise en compte des activités du CN-ITIE; - impliquer les médias dans le processus de divulgation des actions de l'ITIE. <p>Le niveau de progrès souhaité : significatif.</p> <p>Au titre du plan de travail : niveau de progrès inadéquat. Un projet de plan d'actions chiffré et mesurable a été élaboré par le GMP.</p> <p>Aussi, le CN-ITIE prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un budget de fonctionnement du CN-ITIE ; - soumettre le budget pour adoption et validation par le conseil ;
--	--

Rapport d'activités 2018

	<ul style="list-style-type: none"> - établir et publier le budget et l'état financier 2018 ; - mettre en œuvre le plan d'action et évaluer sa mise en œuvre tous les 6 mois <p>Le niveau de progrès souhaité : satisfaisant.</p>
<p>Exigence 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Licences et contrats <p>Au titre du cadre légal, niveau de progrès satisfaisant.</p> <p>Action à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la diffusion des informations du cadre légal et les activités de sensibilisation. <p>Niveau de progrès souhaité : Dépassé</p> <p>Au titre de l'octroi des licences, niveau de progrès inadéquat. Une note a été élaborée par la DGH qui sera discutée et validée conformément à la recommandation sur les critères techniques et financiers lors des analyses des dossiers de demande et de transfert de permis.</p> <p>Actions à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider et publier la note ; - Signer un arrêté portant procédure de délivrance de licence pétrolière. <p>Niveau de progrès souhaité : Satisfaisant</p> <p>Au titre du registre des licences, niveau de progrès significatif.</p> <p>Mise à jour régulière du flexicadastre dans le secteur minier.</p> <p>La publication de certains Contrats de partage de production pétrolier et gazier.</p> <p>Le site d'informations relatif à la publication des productions journalières de pétrole et de gaz, des informations sur les blocs (nom de l'opérateur, date de signature des contrats, nom des blocs) existe et peut être consulté à l'adresse : dgh.ci/amont-pétrolier/bloc</p> <p>Actions à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publier les CPP ; - Mettre à jour les informations du site ; - Veiller à la prise en compte cette information par le CN-ITIE. <p>Niveau de progrès souhaité : Satisfaisant</p>

	<p>Au titre de la politique sur la divulgation des contrats, niveau de progrès satisfaisant. Certains contrats pétroliers sont publiés (http://www.cn-itie.ci/?page_id=1038).</p> <p>Action à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités de sensibilisation afin que tous les contrats pétroliers soient publiés. <p>Niveau de progrès souhaité : Dépassé</p> <p>Au titre de la propriété réelle, niveau non pris en compte dans l'évaluation de la conformité.</p> <p>Cependant, en termes d'actions menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une feuille de route a été élaborée, discutée, adoptée et mise en ligne sur le site du CN-ITIE ; - une étude technique et juridique pour lever les obstacles à la divulgation de la propriété réelle a été réalisée ; - un consultant a été recruté pour la formation des différents acteurs dans le cadre de la divulgation de la propriété réelle dans le rapport ITIE 2018 ; - les propriétés juridiques des entreprises du périmètre des rapports ITIE sont publiées. <p>Action à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités de sensibilisation. <p>Niveau de progrès souhaité : Exemple à suivre (exemplaire)</p> <p>Au titre de la participation de l'Etat, niveau de progrès inadéquat. Une séance de travail a été organisée avec la SODEMI et la PETROCI en vue d'expliquer et publier de manière détaillée les règles et pratiques courantes qui régissent les relations entre le gouvernement et les entreprises d'Etat. Les rapports d'activités et les états financiers ont été publiés sur leurs sites respectifs. La SODEMI a fourni une note explicative relative à la cession à ENDEAVOUR de 25% de ses actions dans SMI. La PETROCI a fourni une note explicative relative à sa relation financière avec l'Etat.</p> <p>Actions à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p>
--	--

Rapport d'activités 2018

	<ul style="list-style-type: none"> - Valider et publier les différents documents fournis par la SODEMI et la PETROCI ; - Poursuivre la publication des documents comptables et financiers certifiés. <p><u>Niveau de progrès souhaité : Satisfaisant</u></p>
<p>Exigence 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la production <p>Au titre des données sur les activités d'exploration, niveau de progrès : dépassé</p> <p>Action à mener pour maintenir le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités de sensibilisation et de vulgarisation des données. <p><u>Niveau de progrès souhaité : Maintenir le niveau actuel</u></p> <p>Au titre des données sur les activités de production, niveau de progrès satisfaisant.</p> <p>Cependant, il convient de souligner que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une brigade de répression des infractions au code minier (BRICM) a été créée par arrêté N° 004MMG/CAB du 22 octobre 2018. Cette brigade, dont les agents ont tous été assermentés, a démarré ses activités depuis janvier 2019. Les activités de cette brigade sont publiées sur la page Facebook et le site du MMG (web.facebook.com/Brigade-De-Repression-Ministere-Des-Mines-et-De-La-Geologie-332049434120672/) ; - des chantiers écoles pour la formalisation de l'artisanat minier ont été mis en place à BOZI et BOUNDIALI ; - un projet de décret portant délimitation des couloirs dédiés à l'exploitation minière artisanale et semi-industrielle est en attente de signature. <p>Actions à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir le chantier école de SOUBRE ainsi que les autres écoles prévues ; - Poursuivre les activités de sensibilisation et de vulgarisation des données.

Rapport d'activités 2018

	<p><u>Niveau de progrès souhaité : Dépassé</u></p> <p>Au titre des données sur les exportations, niveau de progrès satisfaisant.</p> <p>Action à mener pour améliorer le niveau de progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités de sensibilisation et de vulgarisation des données. <p><u>Niveau de progrès souhaité : Dépassé</u></p>
<p>Exigence 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte des revenus <p>Au titre de l'exhaustivité : les progrès sont satisfaisants. Les actions à mener : poursuivre les activités de sensibilisation par le CN-ITIE. Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre des revenus en nature, les progrès sont significatifs. Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données sur les revenus en nature de la PETROCI ont été transmises au CN-ITIE, - Le Profit-Oil commercialisé par l'État en 2017 a été désagrégé. <p>Actions à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CN-ITIE devra s'assurer que l'administrateur indépendant insert les données dans le rapport national. - La PETROCI doit publier les données sur son site web <p>Le niveau de progrès souhaité : satisfaisant</p> <p>Au titre des accords de troc, les progrès sont significatifs. Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note explicative a été produite par la PETROCI et CI-Énergies sur la méthodologie de collecte des données des accords de SWAP (troc) et accords de compensation. - CI-Énergies a produit des documents pour fournir les éléments contextuels, la base juridique et les écritures comptables qui sous-tendent les accords de troc. <p>Action à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CN-ITIE doit valider et publier la note explicative avant le 31 octobre 2019. <p>Le niveau de progrès souhaité : satisfaisant</p> <p>Au titre des transactions des entreprises d'État, les progrès sont significatifs.</p>

	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition, à l'administrateur indépendant, des preuves de paiements de dividendes par PETROCI, pour la réconciliation. - La SODEMI a fourni une note explicative des paiements des SCOOPs. <p>Actions à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication des revenus de PETROCI - Validation par le CN-ITIE des informations transmises par la PETROCI - Prise en compte par l'administrateur indépendant des informations transmises par la PETROCI. - Prise en compte des informations transmises par la SODEMI <p>Le niveau de progrès souhaité : satisfaisant</p> <p>Au titre de la désagrégation, les progrès sont satisfaisants.</p> <p>Les actions à mener : poursuivre les activités de sensibilisation par le CN-ITIE.</p> <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre de la ponctualité des données, les progrès sont satisfaisants.</p> <p>Les actions en cours de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une plateforme de données en ligne en cours de conception pour faciliter la disponibilité et l'accessibilité des données en temps réel ; la mise à jour devra être régulière. <p>Actions à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CN-ITIE devra rendre opérationnelle cette plateforme avant le 31 juillet 2020, - Les Sociétés de l'industrie extractive et les Administrations (DGI, DGD ; DGPE, DGMG, DGH), devront alimenter la base de données en temps réel. <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre de la qualité des données, les progrès sont satisfaisants.</p> <p>Actions à mener : poursuivre les activités de sensibilisation par le CN-ITIE.</p> <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p>
--	--

Rapport d'activités 2018

<p>Exigence 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affectation des revenus Au titre de la répartition des revenus, les progrès sont significatifs. Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none"> - d'une note explicative sur la méthodologie de collecte des données de compensation a été produite. - Production de documents sur les éléments contextuels, la base juridique et les écritures comptables qui sous-tendent la compensation par CI-Energies, - Ces compensations ont une valeur monétaire que l'État ne perçoit pas celles-ci ne sont donc pas inscrites au budget national. Actions à mener: <ul style="list-style-type: none"> - Validation et publication par le CN-ITIE de la note explicative avant le 31 octobre 2019, <p>Le niveau de progrès souhaité : satisfaisant</p> <p>Au titre des Transferts infranationaux, les progrès sont inadéquats. En Côte d'Ivoire il n'y pas de transferts infranationaux de revenus du secteur extractif.</p> Actions à mener : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de la note explicative relative à l'absence de transfert infranationaux de revenus du secteur extractif par la DGTCP avant le 31 octobre 2019. <p>Le niveau de progrès souhaité : Non applicable.</p>
<p>Exigence 6</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution socio-économique Au titre des dépenses sociales obligatoires Le niveau de progrès très satisfaisant (dépassé), toutefois des actions sont menées afin de maintenir la notation. Actions à mener le CN ITIE : <ul style="list-style-type: none"> - Publier les chiffres d'affaires des entreprises et les rendre accessibles aux communautés ; - Renforcer les capacités des CDLM dans la gestion des Fonds de développement local minier. - Elaborer un guide méthodologique relative à la procédure de gestion des Fonds de développement local minier. - Amener les CDLM à se doter de plans de développement local minier conformément au code minier. - Valider le projet de plan type de développement élaboré par le GIZ

Le niveau de progrès souhaité : dépassé

Au titre des dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat.

Le niveau de progrès pas du tout satisfaisant (inadéquat), des actions ci-dessous seront menées en vue d'y remédier et parvenir à un niveau satisfaisant voire dépassé.

A cette fin, une réunion de clarification et d'harmonisation de la compréhension de la notion de dépenses « quasi fiscales » a été organisée le 26 septembre 2019 entre le Secrétariat International ITIE, le CN-ITIE, le FMI et PETROCI Fondation.

Action à mener par le CN ITIE :

- Une note explicative sur les dépenses quasi fiscales a été élaborée par PETROCI Fondation et transmise au responsable pour adoption et validation.
- Transmettre au FMI la note explicative et les documents justificatifs reçus de la DGH ;

Actions à mener par la DGH :

- Transmettre la note explicative et les documents justificatifs au CN-ITIE
- Concilier les dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et les demandes faites par la DGH.
- Publier le processus de financement des formations, de l'équipement et des projets sociaux.
- Publier le processus de sélection des bénéficiaires des formations.

Le niveau de progrès souhaité : dépassé

Au titre de la contribution économique

Le niveau de progrès satisfaisant, toutefois des actions concrètes ont été menées à savoir :

Un courrier adressé à l'INS pour fournir les données des industries extractives par secteur (PIB, emplois, etc.).

Actions à mener

- Mener un plaidoyer auprès de l'INS pour la collecte de données statistiques (PIB, emplois, etc.) sur le secteur extractif.
- Mettre à jour les données statistiques relatives au secteur extractif.
- Publier les données statistiques relatives au secteur extractif

	Le niveau de progrès souhaité : dépassé
Exigence 7	<p>▪ Résultats et Impacts</p> <p>Au titre des débats publics : niveau de progrès satisfaisant. Toutefois, des ateliers de sensibilisation et de formation dans les localités impactées par l'exploitation minière et pétrolière ont été organisés. Des campagnes de sensibilisation organisée par la société civile (PCQVP-CI) pour une meilleure cohabitation entre les populations et les entreprises minières ont été menées.</p> <p>Aussi, le CN-ITIE prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - initier un plan de communication impliquant les médias nationaux et les médias de proximité ; - divulguer et diffuser les rapports ITIE ; - rendre le rapport plus accessible et compréhensible (facile à lire et à comprendre) pour les citoyens ; - publier les rapports ITIE en format ouvert (données ouvertes). <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre de l'accessibilité des données : cette exigence est non applicable. Toutefois, un consultant a été recruté pour la mise en place d'une plateforme de données ouvertes du secteur extractif et la maquette de cette plateforme a été produite et transmise au CN-ITIE.</p> <p>Aussi, le CN-ITIE prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produire le rapport du consultant ; - communiquer la maquette aux membres du GMP ; - créer une banque de données protégées du secteur extractif avec l'appui de la SNDI. <p>Au titre du suivi des recommandations : le niveau de progrès satisfaisant. Toutefois, des rencontres pour l'adressage des problèmes liés à la gouvernance du GMP ont été entreprises auprès des Administrations et entreprises concernées. Aussi, le CN-ITIE a mis en place un Comité de réflexion, de mise en œuvre et de suivi des différentes recommandations de l'administrateur indépendant. Cette action a été couronnée par l'organisation d'un atelier d'autoévaluation.</p>

	<p>Aussi, le CN-ITIE prévoit de respecter (exécution) du plan de travail du CN-ITIE.</p> <p>Le niveau de progrès souhaité : dépassé.</p> <p>Au titre des résultats et impact : niveau de progrès significatif. Cependant, une étude sur l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE à Abidjan (PTF, entités déclarantes, structures gouvernementales, OSC) a été menée. A l'intérieur du pays des sensibilisations ont été faites auprès des communautés dans les zones minières des régions du Gontougo et Lôh Djiboa. De même, le projet de rapport d'avancement 2018 est élaboré.</p> <p>Aussi, le CN-ITIE prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- valider le projet de rapport d'avancement 2018 ;- vulgariser auprès des populations et recueillir leurs avis sur les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE ;- associer l'ITIE à l'élaboration des politiques publiques en matière de gouvernance du secteur extractif.
--	--

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire prépare sa prochaine validation prévue pour le 8 Novembre 2019.

A cet effet, plusieurs actions correctrices ont été engagées et seront poursuivies tout le long de l'année 2019.

C'est l'occasion de remercier tous les membres et le personnel du Conseil National ITIE, les partenaires au plan national et international qui ont contribué à la réalisation des activités au cours de l'exercice 2016 et qui, par leurs contributions, ont permis une amélioration des actions du Conseil National.

Le CN-ITIE voudrait particulièrement remercier la GIZ qui a contribué à la réalisation de plusieurs activités de son plan d'action notamment le renforcement des capacités des CDLM afin d'obtenir leur pleine participation aux rapport ITIE 2016 et 2017.

Fait à Abidjan le 30 Octobre 2019